



## Adrexo : vers une débâcle ?

SIPA-Ouest-France et Spir Communication s'apprête à mettre à bas la pauvre bête blessé, Adrexo, société qui a pendant des années sauvé les fesses de la direction et des actionnaires de Spir...

Spir avait déjà commencé sa basse œuvre en mettant en place un Plan de départ volontaire (PDV) dans le cadre d'un Plan de sauvegarde l'emploi (PSE) en 2015, voté par la quasi totalité des orgas syndicales chez Adrexo. Résultat 500 emplois détruits. Sans oublier comme Adrexo c'est débarrassée de sa filiale courrier il y a quelques années et des colis, sans aucune pitié pour les salariés tout cela sur fond de spéculation et de dividende pour les actionnaires.

**Maintenant, Spir passe a la phase 2, la grande braderie chez Adrexo !**



Les requins festoient toujours ensemble, c'est l'ex DG M Pons qui tiendrait la corde pour racheter l'entreprise, vous savez celui qui avait été condamné (puis relaxé) pour travail dissimulé, celui qui avait trouvé refuge chez Adrexo Colis pour mieux le brader en Colis Privé, puis nous demandais de distribuer ses soupes ROYCO en 2015.... Eh bien M Pons et ses associés auraient fait une offre pour racheter Adrexo à la condition de tailler dans la bête, 22 000 distributeurs c'est bien de trop, donc va falloir lessiver.

**Le ménage a commencé par le haut puisque des directeurs régionaux ont déjà été remerciés.**

### LA POIGNÉE DE 500 GRAMMES DISPARAÎT

Pendant ce temps là, la direction actuelle d'Adrexo fait du **chantage à la rémunération**, « vous voulez être payé à l'heure grâce au boîtier qui décomptera votre temps de travail ? Eh bien **abandonner la poignée de 500g !** » Non vous ne rêvez pas c'est bien comme cela que la direction, qui ce veut proche de ses salariés en nous distribuant son « journal des Adrexiens », négocie. Les travailleurs devraient revenir sur un acquis. **Tout acquis favorable aux distributeurs doit être conservés !**

### LE BOÎTIER ÉLECTRONIQUE, LE FIL À LA PATTE ?

Ce boîtier est un véritable mouchard, il pourra vous localiser et enregistrer le jour de distribution, le temps de pause et le kilométrage ! **Cela permettra à la direction, la mise en place d'un contrôle systématique !**

Le calcul du temps de travail se fera du premier point d'arrêt à la dernière boîte distribuée, **Sans aucune prise en compte du temps de préparation !**

**POUR LA CNT C'EST NON.**

**NON AUX LICENCIEMENTS !**

**1H TRAVAILLÉE = 1H PAYÉE !**

**FACE A TON EXPLOITEUR  
NE RESTE PAS SEUL-E  
SYNDIQUE TOI !  
DEFENDS TES DROITS !**

## REVENDEICATIONS CONCERNANT LA PRÉPARATION DE LA DISTRIBUTION

En 2013 les syndicats représentatifs ont signé un accord portant sur l'utilisation du domicile personnel du salarié, avec l'octroi d'une indemnisation dérisoire, fixée au prorata du temps de préparation qui est lui déterminé forfaitairement conventionnellement. Ces temps de préparation sont insuffisants pour exécuter cette mission. De plus l'occupation du domicile par les publicités à préparer ne se limite pas à la durée de la préparation, elles demeurent présentes chez le salarié plusieurs jours car les distributeurs prennent en charge les imprimés le jeudi ou le vendredi pour une diffusion la semaine suivante. Par ailleurs la préparation à domicile correspond à la définition du travail à domicile selon le code du travail et **Adrexo ne reconnaît pas l'existence de ce travail à domicile** ainsi défini et ne se conforme à aucune des règles de droit positif qui s'imposent, tentant de déroger à ce droit en se référant à l'accord inique d'utilisation du domicile.

**Aussi notre Fédération revendique la reconnaissance du travail à domicile et l'annulation de l'accord interne « Utilisation du domicile ».** Avec les conséquences en matière de défraiement :

- **Prise en compte du temps de manutention** de déchargement et de rechargement au domicile avec un forfait éventuel de 30 minutes, alors que la convention prévoyait un forfait d'un quart d'heure lors du chargement au dépôt. Intégration d'un temps supplémentaire pour les distributeurs qui résident en étage.
- **Paiement des kilomètres** induits par le travail à domicile.
- **Paiement des temps de conduite** pour le trajet effectué lors de ces déplacements.
- **Défraiement de l'usage du domicile** pour le temps d'utilisation lors de la préparation et lors du stockage, en droit commun dit frais d'atelier et frais accessoires.

## REVENDEICATIONS CONCERNANT LA DISTRIBUTION : POINT CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS.

Pour chacun des déplacements (Centre à Unité Géographique ; Intra UG ; Inter UG) : transparence sur la connaissance du point de départ, du point d'arrivée et des points de passage. Contrôle contradictoire entre les deux parties en cas de litige sur le kilométrage, ceci afin d'organiser une action corrective si nécessaire.

## REVENDEICATIONS CONCERNANT LA DISTRIBUTION : LE TEMPS DE DISTRIBUTION.

La durée de travail ne connaît pas de la notion de temps de travail effectif. La durée rémunérée est une durée forfaitaire dite de pré-quantification, avant que ne se réalise la prestation. Elle est déterminée conventionnellement en se référant à des critères dits objectifs, dont l'un est le poids de la poignée et l'autre le classement du secteur.

Ces deux critères sont sujets à caution car Adrexo agit en toute opacité et refuse toutes études contradictoires. Le poids de la poignée est fixé de manière aléatoire, selon une méthode sophistiquée, pointue qui prive le distributeur de la possibilité de tout contrôle d'exactitude.

Le classement du secteur par Adrexo est réalisé selon des critères propres non conventionnels, du fait de l'imprécision de la convention.

Aussi la Fédération CNT PTT revendique la mise en place de procédures contradictoires, une remise à plat de la convention sur les imprécisions en matière d'urbanisme (habitat individuel et collectif). Cette revendication est la condition d'une approche transparente de la situation réelle, opposable aux deux parties. Cette revendication est un objectif essentiel afin de ne pas permettre la spoliation des distributeurs qui connaissent une rémunération inférieure du temps de travail d'environ 45%.

### ••••• Contact / Adhésion

Tract Adrexo 2016

•Nom :

Prénom :

•Adresse :

Code Postal :

•Ville :

•Bureau :

•Je souhaite adhérer.

•Je peux diffuser les tracts de la CNT.

•A retourner à notre adresse départementale ou par mail : [ptt95@cnt-f.org](mailto:ptt95@cnt-f.org). Vous pouvez également nous écrire pour recevoir 3 numéros gratuits du **Combat Syndicaliste**, mensuel de la CNT.